



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 20 septembre 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 12320-2022 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 12260-2022 POUR LA RÉFECTION
DE L'INFRASTRUCTURE DES CONDUITES D'ÉGOUT
DOMESTIQUE, D'AQUEDUC ET DE PLUVIAL D'UNE PARTIE
DE LA RUE GINGRAS, AINSI QU'UNE SECTION DE LA PISTE
MULTIFONCTIONNELLE CONTIGUË À LA RUE ET
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ADDITIONNEL DE 379 497 \$**

QUE ledit Règlement a reçu toutes les approbations requises et entrera en vigueur selon la Loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du greffe ainsi que sur le site Internet de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 3 novembre 2022.

Jacques Arsenault, greffier
CRHA